

40	16/05/2018	BE 0403.170.701	74	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18133.00128	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **ELECTRABEL**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar N°: 34 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0403.170.701

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 27-03-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 24-04-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2017 au 31-12-2017

Exercice précédent du 01-01-2016 au 31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.5, C 6.5.2, C 9

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

KOCHER Isabelle

Boulevard Jean Jaurès 3
92100 Boulogne
FRANCE

Début de mandat: 26-04-2016

Président du Conseil d'Administration

VAN TROEYE Philippe

Allée du Spinoit 2
1400 Nivelles
BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2016

Administrateur délégué

ENGELS Didier

Wezelstraat 68
1850 Grimbergen
BELGIQUE

Début de mandat: 16-03-2012

Administrateur

GAUSSENT Patrick

Avenue du Manoir 17
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 22-12-2017

Administrateur

HARTMANN Judith

Rue Magenta 16
78000 Versailles
FRANCE

Début de mandat: 28-04-2015

Administrateur

MONGIN Pierre

Rue de Lille 44
75007 Paris
FRANCE

Début de mandat: 03-09-2015

Administrateur

TOLOT Jérôme

Rue de l'assomption 75
75016 Paris
FRANCE

Début de mandat: 04-12-2015

Fin de mandat: 06-06-2017

Administrateur

VAN DER BEKEN Patrick

Chemin de bois de Hal 91

1420 Braine-l'Alleud

BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2014

Administrateur

VAN TWEMBEKE Willem

Abbotsbury Road 53

W148EL London

ROYAUME-UNI

Début de mandat: 09-12-2014

Fin de mandat: 30-06-2017

Administrateur

DELOITTE RÉVISEUR D'ENTREPRISE SC S.F.D SCRL - DELOITTE BEDR (B00025)

BE 0429.053.863

Gateway Building Luchthaven nationaal 1J

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat: 25-04-2017

Fin de mandat: 28-04-2020

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

Boxus Laurent

Réviser d'entreprise

Gateway Building Luchthaven nationaal 1/J

1930 Zaventem

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>48.482.715.838</u>	<u>47.387.287.916</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	1.048.805.840	921.468.883
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	1.621.892.350	1.519.802.338
Terrains et constructions		22	45.097.224	46.759.999
Installations, machines et outillage		23	1.227.466.577	1.185.348.103
Mobilier et matériel roulant		24	9.071.224	8.850.332
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	20.333.942	22.519.613
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	319.923.384	256.324.290
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	45.812.017.648	44.946.016.695
Entreprises liées	6.15	280/1	45.758.380.257	44.891.319.972
Participations		280	35.324.093.118	34.458.032.832
Créances		281	10.434.287.140	10.433.287.140
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1.301.038	1.301.038
Participations		282	1.301.038	1.301.038
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	52.336.352	53.395.685
Actions et parts		284	51.524.387	52.538.963
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	811.965	856.722
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>3.801.598.038</u>	<u>4.697.392.129</u>
Créances à plus d'un an		29	79.718.403	95.362.299
Créances commerciales		290	1.953.798	1.953.798
Autres créances		291	77.764.605	93.408.502
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	251.921.117	256.626.889
Stocks		30/36	251.921.117	256.626.889
Approvisionnements		30/31	235.463.001	228.562.466
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	16.458.116	28.064.423
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.645.225.903	2.403.892.058
Créances commerciales		40	1.353.843.521	1.614.829.452
Autres créances		41	291.382.382	789.062.606
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	17.680.590	12.977.335
Comptes de régularisation	6.6	490/1	1.807.052.025	1.928.533.548
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	52.284.313.876	52.084.680.045

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>17.967.955.539</u>	<u>19.913.976.239</u>
Capital	6.7.1	10	4.639.721.779	4.639.721.779
Capital souscrit		100	5.789.721.779	5.789.721.779
Capital non appelé		101	1.150.000.000	1.150.000.000
Primes d'émission		11	8.227.566.543	8.227.566.543
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	3.969.979.242	4.705.543.600
Réserve légale		130	578.972.178	578.972.178
Réserves indisponibles		131	46	46
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	46	46
Réserves immunisées		132		735.564.358
Réserves disponibles		133	3.391.007.017	3.391.007.017
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	1.129.656.068	2.339.990.572
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15	1.031.908	1.153.745
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>1.510.087.482</u>	<u>2.440.562.434</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	1.510.087.482	2.341.159.174
Pensions et obligations similaires		160	3.414.409	6.050.058
Charges fiscales		161	25.291.329	
Grosses réparations et gros entretien		162	431.950.078	417.290.569
Obligations environnementales		163	670.585.161	627.592.228
Autres risques et charges	6.8	164/5	378.846.506	1.290.226.319
Impôts différés		168		99.403.260
DETTES		17/49	<u>32.806.270.854</u>	<u>29.730.141.372</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	20.905.201.473	19.044.139.451
Dettes financières		170/4	20.904.662.306	12.493.600.283
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	213.430.734	245.064.932
Etablissements de crédit		173	100.000.000	405.446.154
Autres emprunts		174	20.591.231.572	11.843.089.197
Dettes commerciales		175		6.550.000.000
Fournisseurs		1750		6.550.000.000
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	539.167	539.167
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	11.137.429.435	10.075.123.160
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	7.083.634.198	3.105.151.051
Dettes financières		43		2.734.721.331
Etablissements de crédit		430/8		4.721.331
Autres emprunts		439		2.730.000.000
Dettes commerciales		44	1.837.783.601	2.112.044.172
Fournisseurs		440/4	1.837.783.601	2.112.044.172
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	1.263.890.517	1.272.777.279
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	170.493.022	169.721.318
Impôts		450/3	58.950.279	63.831.901
Rémunérations et charges sociales		454/9	111.542.743	105.889.416
Autres dettes		47/48	781.628.097	680.708.010
Comptes de régularisation	6.9	492/3	763.639.946	610.878.761
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>52.284.313.876</u>	<u>52.084.680.045</u>

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	11.853.376.132	12.351.366.189
Chiffre d'affaires	6.10	70	11.354.554.317	11.933.907.233
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	233.086.616	186.684.988
Autres produits d'exploitation	6.10	74	262.661.336	230.773.969
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	3.073.864	
Coût des ventes et des prestations		60/66A	12.710.624.580	13.274.186.358
Approvisionnements et marchandises		60	9.901.863.105	10.204.844.001
Achats		600/8	9.904.489.470	10.227.182.203
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-2.626.366	-22.338.202
Services et biens divers		61	951.377.088	923.943.833
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	581.064.127	581.076.468
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	256.720.684	238.046.234
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	-5.160.860	2.550.425
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-76.845.057	4.406.364
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	286.556.377	244.725.465
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	815.049.117	1.074.593.569
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-857.248.448	-922.820.169
Produits financiers		75/76B	1.431.776.733	1.955.717.373
Produits financiers récurrents		75	362.979.725	750.400.247
Produits des immobilisations financières		750	266.682.382	734.837.204
Produits des actifs circulants		751	1.920.034	3.576.731
Autres produits financiers	6.11	752/9	94.377.309	11.986.313
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	1.068.797.008	1.205.317.126
Charges financières		65/66B	959.883.511	2.201.175.205
Charges financières récurrentes	6.11	65	615.026.202	878.621.569
Charges des dettes		650	585.483.192	834.412.391
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	29.543.010	44.209.178
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	344.857.309	1.322.553.637
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-385.355.226	-1.168.278.001
Prélèvements sur les impôts différés		780	99.403.260	7.854.175
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	4.544.866	1.111.832
Impôts		670/3	4.544.866	1.603.948
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		492.116
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-290.496.833	-1.161.535.657
Prélèvements sur les réserves immunisées		789	735.564.358	48.305.018
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	445.067.525	-1.113.230.639

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	2.785.058.097	2.339.990.572
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	445.067.525	-1.113.230.639
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	2.339.990.572	3.453.221.211
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	1.129.656.068	2.339.990.572
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	1.655.402.030	
Rémunération du capital		694	1.655.402.030	
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	925.914.489
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	891.390.844	
Cessions et désaffectations	8032	663.273.957	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	1.154.031.376	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8122P	XXXXXXXXXX	273.924.954
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	33.055.320	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	306.980.274	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	847.051.103	

GOODWILL

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXX	338.623.054
8023		
8033		
8043		
8053	338.623.054	
8123P	XXXXXXXXXX	69.143.706
8073	67.724.611	
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	136.868.316	
212	<u>201.754.737</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	87.891.528
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	529.318	
Cessions et désaffectations	8171	4.470.338	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	27.672	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	83.978.179	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8321P	XXXXXXXXXX	41.131.529
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.302.616	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	3.553.189	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	38.880.956	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	45.097.224	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	10.154.647.955
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	37.574.003	
Cessions et désaffectations	8172	14.408.031	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	172.130.485	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	10.349.944.413	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	8.969.299.852
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	148.908.085	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	14.408.031	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312	18.677.929	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	9.122.477.836	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	<u>1.227.466.577</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	214.446.127
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	893.217	
Cessions et désaffectations	8173	161.080.015	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	1.903.579	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	56.162.907	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8323P	XXXXXXXXXX	205.595.794
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	2.485.172	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	160.989.284	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	47.091.683	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	9.071.224	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXX	453.281.963
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8184	-17.720.682	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	435.561.281	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXX	453.281.963
Mutations de l'exercice			
Actés	8274		
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8314	-17.720.682	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	435.561.281	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	25		
DONT			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	31.518.588
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175	1.675.073	
Transferts d'une rubrique à une autre	8185		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	29.843.516	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	8245		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	8.998.976
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	1.891.139	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	1.380.541	
Transférés d'une rubrique à une autre	8315		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	9.509.574	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	<u>20.333.942</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXX	271.145.495
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	217.155.942	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186	-156.341.054	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	331.960.383	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXX	14.821.205
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286	1.826.958	
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316	-957.248	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	12.036.999	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27	319.923.384	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	36.677.552.033
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	2.778.977.779	
Cessions et retraits	8371	587.899.494	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	38.868.630.318	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	1.531.999.748
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	1.325.768.000	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	2.857.767.748	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	687.519.453
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541	-750.000	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	686.769.453	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>35.324.093.118</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>10.433.287.140</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	1.000.000	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281	<u>10.434.287.140</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	1.576.658
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	1.576.658	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	275.620
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	275.620	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282	1.301.038	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	98.159.987
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	2.383.023	
Transferts d'une rubrique à une autre	8383		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	95.776.964	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	8443		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	45.619.258
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483	1.368.447	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	8513		
	(+)/(-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	44.250.810	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	1.766
Mutations de l'exercice	(+)/(-)		
8543			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	1.766	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	<u>51.524.387</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>856.722</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	2.179	
Remboursements	8593	43.744	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	8623		
Autres	8633	-3.192	
	(+)/(-)		
	(+)/(-)		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>811.965</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
BELUX INNOVATION HOLDING BE 0664.799.495 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts Sociales	39.997	99,99		-			
BLOMHOF BE 0405.671.420 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	44.999	99,99	0,01	31-12-2016	EUR	9.448.034	-4.512
CONTASSUR (CONTIBEL ASSURANCES VIE) BE 0424.225.045 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	15.000	15		31-12-2016	EUR	84.824.638	-3.989.965
CONTASSUR ASSISTANCE CONSEIL BE 0404.525.632 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1	0,04	99,96	31-12-2016	EUR	1.434.666	6.671
ELECTRABEL COGREEN BE 0525.640.426 Société coopérative à responsabilité limitée					31-12-2016	EUR	3.103.099	106.373

Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	150	1,99					
ELECTRABEL SEENERGY BE 0479.612.837 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	800	80		31-12-2016	EUR	3.777.436	-262.184
EGPF (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS) BE 0465.399.763 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	356.384	70		31-12-2016	EUR	12.138.110	4.376.293
ENGIE ENERGY MANAGEMENT BE 0831.958.211 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	999.998	99,99		31-12-2016	EUR	11.716.037.376	340.838.638
ENGIE MANAGEMENT COMPANY BELGIUM BE 0825.952.921 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts Sociales	1	1	5	31-12-2016	EUR	10.000	0
ENGIE GLOBAL BUSINESS SUPPORT BE 0505.619.626 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1	0,01	99,99	31-12-2016	EUR	3.700.000	0

N°	BE 0403.170.701	C 6.5.1
----	-----------------	---------

ENGIE GLOBAL LNG UK LTD GB782803119 Société privée à responsabilité limitée Canada Square 25 Level 20 E145LQ London ROYAUME-UNI	Actions	600.000	100		31-12-2016	GBP	11.305.693	1.565.041
ENGIE M2M BE 0632.450.985 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	132.500	40	40	31-12-2016	EUR	1.670.013	-1.445.209
ENGIE SUN4BUSINESS BE 0666.554.504 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.000	50		-			
ENORA BE 0542.769.438 Société privée à responsabilité limitée Quai Saint-Brice 35 7500 Tournai BELGIQUE	Parts sociales	1.950	33,33		31-12-2016	EUR	396.048	-170.126
SOCIETE ESPACE-BAVIERE BE 0443.548.138 Société anonyme Boulevard de la Constitution 66 4020 Liège BELGIQUE	Actions	150	50		31-12-2016	EUR	298.243	-8.524
GENFINA BE 0435.084.986 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1			31-12-2016	EUR	1.274.266.096	18.896.873

N°	BE 0403.170.701	C 6.5.1
----	-----------------	---------

GREENSKY BE 0817.203.422 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	55.400	50		31-12-2016	EUR	13.091.685	2.923.137
GROEN COMPAGNIE VERTE BE 0687.519.370 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Parts sociales	600	50		-			
INTERNATIONAL POWER LTD GB002366963 Pas de forme juridique Canada Square 25 London E14 5LQ ROYAUME-UNI	Actions	5.445.194.036	100		31-12-2016	EUR	6.342.000.000	293.000.000
LABORELEC (LABORATOIRE BELGE DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE) BE 0400.902.582 Société coopérative à responsabilité limitée Rodestraat 125 1630 Linkebeek BELGIQUE	Parts sociales	74.996	99,99		31-12-2016	EUR	4.121.490	1.366.665
LES VENTS DE L'ORNOI BE 0480.079.823 Société anonyme Chaussée de Huy 120 1300 Wavre BELGIQUE	Actions B	500	50		31-12-2016	EUR	530.363	405.444
LILLO ENERGY BE 0893.067.914 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE					31-12-2016	EUR	10.477.541	2.301.643

N°	BE 0403.170.701							C 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	---------

	Actions B	2.250	50					
N-ALLO BE 0466.200.311 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Ariane 7 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE	Parts Sociales	25.261	86,02		31-12-2016	EUR	4.740.905	1.806.774
OOSTERWEEL BE 0468.316.691 Société coopérative à responsabilité limitée Scheldelaan 16 2030 Antwerpen BELGIQUE	Parts sociales	624	83,2	0,13	31-12-2016	EUR	20.460	100.000
RECYBEL BE 0449.342.996 Société anonyme Quai du Halage 47 - 49 4400 Flémalle BELGIQUE	Actions D	1.764	49		31-12-2016	EUR	-160.072	-321.153
SYNATOM (SOCIETE BELGE DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES) BE 0406.820.671 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.999.999	100		31-12-2016	EUR	14.316.714	549.010
UFI SA (UNION FINANCIERE ET INDUSTRIELLE) BE 0402.365.601 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	4.999.500	100		31-12-2016	EUR	1.972.697	-11.132
WIND4FLANDERS BE 0628.836.449 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles					31-12-2016	EUR	31.511.511	-54.558

N°	BE 0403.170.701	C 6.5.1
----	-----------------	---------

BELGIQUE	Parts sociales	861.936	50				
WIND4FLANDERS PROJECTS 1 BE 0553.485.859 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1	100	31-12-2016	EUR	10.535.271	1.844.993
WIND4FLANDERS PROJECTS 2 BE 0627.661.264 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1	100	31-12-2016	EUR	11.616.137	877.666
WIND4FLANDERS PROJECTS 3 BE 0644.840.855 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1	100	31-12-2016	EUR	8.907.702	-592.348
WIND4FLANDERS PROJECTS 4 BE 0667.684.850 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts sociales	1		-			
WIND4WALLONIA BE 0553.486.057 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Quota A	79.538	50	31-12-2016	EUR	3.476.038	-313.376
WINDWALLONIA 2 BE 0676.540.851 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34				-			

N°	BE 0403.170.701	C 6.5.1
----	-----------------	---------

1000 Bruxelles BELGIQUE	Quota A	4.000	99,95				
ZANDVLIET POWER BE 0477.543.470 Société anonyme Site BASF Scheldelaan 600 Blokveld H500 2040 Antwerpen BELGIQUE	Actions	16.000	50		31-12-2016	EUR	29.055.055 1.358.885
ENGIE INVEST INTERNATIONAL Société anonyme Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions E	253.422	9,85		31-12-2016	EUR	27.141.139.670 132.716.404
ENGIE CORP LUXEMBOURG SARL Pas de forme juridique Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions	10	0,1	99,9	31-12-2016	EUR	-158.545.480 -196.933.571
ENGIE ALLIANCE FR440087161000020 Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique Place Samuel de Champlain 1 92400 Courbevoie FRANCE	Parts Sociales	12	12		31-12-2016	EUR	48.676.536 -51.323.464
ENGIE ENERGIE NEDERLAND HOLDING BV (EX GDF SUEZ NEDERLAND HOLDING BV) NL808013269B01 Société privée à responsabilité limitée Grote Voort 291 8041 BL Zwolle PAYS-BAS	Actions	52.022.084.000	100		31-12-2015	EUR	-1.028.551.000 -1.496.000
BELGONUCLEAIRE BE 0403.126.258					30-09-2016	EUR	13.249.589 2.114.671

N°	BE 0403.170.701	C 6.5.1
----	-----------------	---------

Société anonyme Avenue Ariane 7 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE	Actions	13.545	33,86	16,14				
IT PARTNERS (EN LIQUIDATION) BE 0461.503.036 Société anonyme Drie Eikenstraat 661 2650 Edegem BELGIQUE	Actions	400	9,62		31-12-2016	EUR	2.966.903	-467.615
LES VENTS DE PERWEZ BE 0866.959.175 Société anonyme Avenue Pasteur 6 Bâtiment H 1300 Wavre BELGIQUE	Actions B	413	24,88		31-12-2016	EUR	2.121.424	567.605

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
 Actions et parts - Montant non appelé
 Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
 d'un mois au plus
 de plus d'un mois à un an au plus
 de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Facturation exploitation concernant centrale Tricastin
 Facturation exploitation concernant centrale Chooz B
 Primes d'options sur commodities - non échues
 Régularisation Synatom
 Energie en compteur
 intérêts sur prêts participatifs
 Autres

Exercice
5.760.450
8.781.699
173.171.208
2.855.968
1.343.938.781
257.252.727
15.291.191

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT
ETAT DU CAPITAL
Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 5.789.721.779	5.789.721.779

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions
 Parts sociales sdvn

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.789.721.779	121.812.254
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	121.812.254

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération
 ENGIE SA

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	1.150.000.000 XXXXXXXXXX 1.150.000.000	XXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721 8722	
8731 8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
ENGIE SA place Samuel Champlain, 1 92400 Courbevoie FRANCE	Actions	120.752.485		99,13
Genfina scrl BE 0435.084.986 Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.059.769		0,87

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provision pour litiges
Restructuration Personnel
Provision pour rupture de bail anticipée
Contrats déficitaires

Exercice
15.561.648
228.681.163
34.805.593
99.798.101

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	7.083.634.198
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	31.634.198
Etablissements de crédit	8841	300.000.000
Autres emprunts	8851	6.752.000.000
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	42	7.083.634.198
--	----	----------------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	11.490.335.882
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	181.245.560
Etablissements de crédit	8842	100.000.000
Autres emprunts	8852	11.209.090.322
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	539.167

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	11.490.875.049
--	------	-----------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	9.414.326.424
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	32.185.174
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	9.382.141.250
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	9.414.326.424
--	------	----------------------

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	9061	
--	------	--

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

N°	BE 0403.170.701	C 6.9
----	-----------------	-------

	Codes	Exercice
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	25.498.358
Dettes fiscales estimées	450	33.451.921
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	111.542.743

	Exercice
COMPTE DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Proratas primes d'assurance à payer	35.701.089
Charges à imputer concernant Ondraf	93.487.557
Réévaluation FOREX	5.004.067
Prorates d'intérêts sur emprunts	343.907.895
Gratuités de Loyer	18.293.817
Options sur commodities	219.760.401
Autres	47.485.120

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Electricité		8.471.085.383	8.841.184.673
Gaz		2.514.778.683	2.791.010.243
Autres énergies		147.929.007	131.448.795
Prestations de services et autres activités		220.761.244	170.263.522
Ventilation par marché géographique			
Belgique		6.992.289.778	7.044.885.186
France		2.148.190.978	2.445.978.593
Allemagne		693.293.531	726.950.932
Luxembourg		10.894	6.665
Pays-Bas		1.509.430.968	1.710.761.166
Pologne			34.300
Angleterre		3.586	76.938
Suisse		4.524.975	3.130.606
Turquie		381.251	297.179
Oman		101.700	705.956
Autriche		20.229	56.842
Espagne		8.470	
Norvège		4.303.513	
Italie		1.197.845	882.920
Autres		796.598	139.950
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	4.794	4.893
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	4.694,3	4.771,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	6.391.302	6.557.803
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	393.748.953	392.954.776
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	106.147.099	103.003.757
Primes patronales pour assurances extralégales	622	39.655.955	39.668.685
Autres frais de personnel	623	26.450.434	29.685.515
Pensions de retraite et de survie	624	15.061.686	15.763.735
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-2.635.649	-444.913
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	8.863.654	9.085.205
Reprises	9111	1.531.516	1.180.455
Sur créances commerciales			
Actées	9112	319.701	7.414.285
Reprises	9113	12.812.699	12.768.611
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	226.938.675	256.469.548
Utilisations et reprises	9116	303.783.733	252.063.183
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	257.484.691	211.805.593
Autres	641/8	29.071.686	32.919.872
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		6
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	7	5,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	13.959	10.469
Frais pour l'entreprise	617	288.594	363.320

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Garantie donnée

Reevaluation des forex

Gain de change réalisé

Intérêts EON à recevoir

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	121.837	142.254
9126		
	2.102.311	3.624.599
	48.127.807	6.564.620
	41.597.433	1.552.416
6501		
6503		
6510		
6511		
653	151.526	215.808
6560		1.108.177
6561	508.045	2.442.731
	4.145.505	22.614.814
	3.862.136	
	3.003.753	
	16.051.480	18.659.529

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées et non réalisé

Perte latente non réalisées sur Forex

intérêts litige EON

Swap (Net Investment Hedge)

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>1.071.870.872</u>	<u>1.205.317.126</u>
Produits d'exploitation non récurrents	76A	3.073.864	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	3.073.864	
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	76B	1.068.797.008	1.205.317.126
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	1.368.447	7.296.834
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	1.067.428.561	1.198.020.292
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>1.159.906.426</u>	<u>2.397.147.205</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	815.049.117	1.074.593.569
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		6.374.644
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620	228.595.410	328.146.892
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	586.453.706	740.072.033
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	344.857.309	1.322.553.637
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	1.325.768.000	313.650.483
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) (+)/(-)	6621	-982.314.000	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	1.403.309	26.589.154
Autres charges financières non récurrentes	668		982.314.000
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
 Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
 Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

Hypothèques
 Valeur comptable des immeubles grevés
 Montant de l'inscription
 Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
 Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
 Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques
 Valeur comptable des immeubles grevés
 Montant de l'inscription
 Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
 Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
 Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

Garanties reçues
 Montant à payer dans le cadre de contrats de location
 Autres engagements opérationnels donnés

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Achats fermes d'immobilisations corporelles
 Autres engagements opérationnel

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Engagements vis-à-vis de Sibelga

Codes	Exercice
	<u>1.667.478.420</u>
9149	
9150	
9151	
9153	1.667.478.420
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
	881.854.268
	187.590.518
	648.236.939
	315.785.657
	44.003.388
9213	4.246.770.842
9214	7.994.198.596
9215	3.000.149.205
9216	3.350.140.679

Exercice

Exercice
10.168.729

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Engagements en matière de pensions

-Des conventions collectives, applicables au personnel " barémisé " engagé avant le 1er juin 2002 et au personnel cadre engagé avant le 1er mai 1999, octroient des avantages permettant au personnel d'atteindre, pour une carrière complète et y compris la pension légale, un complément de pension de retraite égale à 75% du dernier revenu annuel. Ces compléments sont réversibles à 60% aux ayants droits. Il s'agit de régimes à prestations définies. En pratique, ces prestations sont, pour la plupart des participants, liquidées sous forme de capital payé à l'âge de la pension. La plupart des obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès des fonds de pension Elgabel et Pensiobel, et d'une compagnie d'assurance. Les plans de pension préfinancés sont alimentés par des cotisations des salariés concernés et d'Electrabel. Les cotisations d'Electrabel sont déterminées annuellement sur base d'une expertise actuarielle.

A titre indicatif, l'engagement relatif à ces régimes évalué selon la norme IAS19 (Projected Unit Credit Method) s'élevait à respectivement 106 349 K€ et 165 880 K€ aux 31 décembre 2017 et 2016.

Le personnel "barémisé " engagé à partir du 1er juin 2002 et le personnel cadre engagé à partir du 1er mai 1999 bénéficient de plans à cotisations soumis à la loi belge sur les pensions complémentaires (garantie de rendement minimum). La loi du 18 décembre 2015 a fixé le taux minimums garantis comme suit :

- pour les cotisations payées à partir du 1er janvier 2016 : taux minimum garanti basés sur les taux OLO avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%.
- pour les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, les taux appliqués depuis 2004 continuent à s'appliquer (soit 3,25% et 3,75% sur les contributions payées respectivement par l'employeur et l'employé)

Au vu de ces taux minimums garantis, ces plans qualifient de plans à prestations définies. Toutefois une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti a été effectuée et la société a conclu sur cette base que le sous-financement constaté n'était pas significatif au 31 décembre 2017. Les primes versées dans le cadre de ces régimes sont gérées par les fonds de pension Powerbel et Enerbel. La charge comptabilisée en 2017 au titre de ces régimes à cotisations définies s'élève à 21 M€ contre 20 M€ en 2016.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La société accorde des avantages après l'âge de la pension tels que le remboursement de frais médicaux, des réductions sur les tarifs de l'électricité et du gaz, ainsi que des primes jubiléées. A l'exception de l' " allocation transitoire " (prime de fin de carrière), ces avantages ne font pas l'objet de préfinancements.

A titre indicatif, l'engagement relatif à ces autres avantages postérieurs à l'emploi évalué selon la norme IAS 19 s'élevait à respectivement à 388 882 K€ et 403 595 K€ aux 31 décembre 2017 et 2016.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

" Le 21 février 2018, ELECTRABEL SA a finalisé la cession de l'entité ENCEVO, une société énergétique luxembourgeoise générant une plus-value de 6,4 millions d'euros. "

Exercice
6.372.297

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Exercice

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS

revision des provisions nucleaires - taux d'actualisation 3,5 % en 2018

Exercice
520.952.000

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	45.758.380.257	44.891.319.972
Participations	280	35.324.093.118	34.458.032.832
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	10.434.287.140	10.433.287.140
Créances	9291	448.698.057	901.527.309
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	448.698.057	901.527.309
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	28.304.750.505	25.018.790.833
A plus d'un an	9361	20.804.662.306	18.638.154.130
A un an au plus	9371	7.500.088.199	6.380.636.703
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	264.326.544	705.951.866
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	579.217.925	828.360.506
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	1.067.428.561	824.243.761
Moins-values réalisées	9491		19.222.975
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	1.301.038	1.301.038
Participations	9262	1.301.038	1.301.038
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	1.125.000
95061	
95062	
95063	237.000
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Instruments financiers dérivés	Change	Couverture	61428,855.805	21.973	427.248		572.701
Instruments financiers dérivés relatifs au Cash Flow Hedge	Change	Couverture	997,044.012	-5.026.040	-6.329.133		2.721.686
Instruments financiers dérivés relatifs au Net Investment Hedge	Change	Couverture	2168,517.619		4.083.840	-1.181.930	-7.713.471
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de Charbon MWH	Marché Energie	Couverture	128,107.479		301.778.145		245.294.618
Instruments financiers dérivés relatifs à la vente de charbon MWH	Marché Energie	Couverture	124,130.601		-285.727.687		-196.018.809
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de droits d'émissions Tonnes	Marché Energie	Couverture	21,614.557		33.410.524		-95.925
Instruments financiers dérivés relatifs aux ventes de droits d'émissions Tonnes	Marché Energie	Couverture	16,645.426		-31.677.776		157.610
Achats de Fuel instruments MWH	Marché Energie	Couverture	15.363		74.308		-3.545.920
Ventes de Fuel instruments MWH	Marché Energie	Couverture	15.363		-74.308		7.107.834
Achats de Gaz instruments MWH	Marché Energie	Couverture	89,249.291		140.587.097		228.918.876
Ventes de Gaz Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	62,903.259		-98.836.700		-157.396.400
Achats de Power Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	142,347.783	173.171.208	2.047.756.590	260.204.132	1.564.395.206
Vente de Power Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	166,048.029	-216.769.145	-2.518.763.692	-338.024.842	-1.954.426.921
Forex swaps USD	Marché Energie	Couverture	1				-4.468.976

Immobilisations financières comptabilisées à un montant supérieur à la juste valeur

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés

L'exemption a été votée en date du 25 avril 2017 par l'Assemblée Générale

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée

ENGIE SA
FR13542107651
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ENGIE SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

ENGIE SA
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
9507	4.138.000
95071	255.000
95072	286.000
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

Règles d'évaluation

REGLES D'ÉVALUATION

A. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés, à l'exception des frais d'émission d'emprunts qui sont amortis de manière linéaire sur une durée n'excédant pas celle des emprunts sous-jacents.

B. Les immobilisations incorporelles

1. Recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

Il n'est pas procédé à l'activation de frais de développement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Les investissements dans des systèmes informatiques sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur la durée de leur utilisation probable, celle-ci ne pouvant pas excéder 5 ans.

2. Quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats verts

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition, qu'ils aient été acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels ou qu'ils aient été alloués à titre gratuit par les autorités publiques. Dans ce dernier cas, le coût d'acquisition est nul.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour couvrir les obligations de restitution de quotas en fonction des émissions réelles. Cette dette est basée, d'une part, sur le coût moyen pondéré des quotas détenus physiquement ou achetés à terme mais non encore réceptionnés physiquement et, d'autre part, sur le prix de marché des quotas restant à acquérir.

S'il existe à la date de clôture, suite aux émissions de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de quotas par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, cet excédent ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que celui-ci sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes d'émissions futures.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis par la société dans le cadre de ses activités de Trading sont comptabilisés au bilan, et font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation à la valeur de marché. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes qui peuvent en résulter sont prises en charge.

Les certificats verts sont également comptabilisés en immobilisations incorporelles, au coût d'acquisition s'ils ont été achetés, et au prix du marché, par contrepartie d'un compte de produits, s'ils sont obtenus à partir d'énergies renouvelables produites par la société.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour le montant estimé de certificats verts à délivrer. Cette dette est évaluée à la moyenne pondérée du coût d'acquisition des certificats détenus, qu'ils aient été générés en interne ou acquis, et au prix du marché pour les certificats que la société ne détient pas.

S'il existe à la date de clôture, suite aux ventes d'électricité de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de certificats verts par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, celui-ci ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que cet excédent sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes de ventes futures.

C. Les immobilisations corporelles

1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

ELCTRABEL a acquis des droits sur des capacités de production de la centrale nucléaire de Chooz B, propriété d'EDF. Ces droits acquis dans le cadre de la participation au financement de la construction confèrent à la société le droit d'acheter une quote-part de la production sur la durée de vie des actifs sous-jacents. Ces droits à capacité sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, n'excédant pas 40 ans.

2. Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées.

Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

3. Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci, et sont, dès lors, déduites de la base d'amortissement. Aucune dotation n'est plus calculée dès le moment où la valeur comptable nette des installations, interventions déduites, est nulle.

4. Intérêts intercalaires

Des intérêts intercalaires afférents aux capitaux empruntés pour financer des immobilisations (in)corporelles sont capitalisés (ou activés) pour autant que ces charges concernent la période qui précède la mise en service industrielle des installations. Les intérêts intercalaires font l'objet d'amortissements au même rythme que les équipements auxquels ils se rapportent.

5. Amortissements

Le montant amortissable de chaque partie significative d'une immobilisation corporelle est amorti séparément (méthode des composants) sur sa durée d'utilisation probable en utilisant la méthode linéaire. Les dotations sont constituées à partir de la mise en service industrielle des installations.

Les installations techniques financées par des contrats de leasing sont amorties en fonction du taux d'amortissement appliqué dans la catégorie d'immobilisations à laquelle elles appartiennent.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

-20 à 33 ans pour les bâtiments industriels et administratifs ainsi que pour les immeubles d'habitation;

-20 à 50 ans pour les installations de production d'électricité (en fonction de la technologie);

-25 à 70 ans pour le génie civil des ouvrages hydrauliques;

-10 ans pour les installations de cogénération et de récupération d'énergie;

-10 ans pour les équipements de télétransmission, les fibres optiques, le mobilier et l'outillage;

-10 ans pour les simulateurs de conduite des centrales.

En cas de prolongation ou de réduction de la durée probable d'utilisation d'un actif corporel, la valeur résiduelle est amortie de manière linéaire sur la durée de vie restante au moment du changement.

D. Les immobilisations financières

1. Participations, actions et parts

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

A la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif net est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre, sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe.

Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée. Une reprise exceptionnelle de réduction de valeur peut être effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur. Hormis ce cas, il n'est procédé à aucune réévaluation des titres, nonobstant les plus-values latentes, même durables, que peut faire apparaître l'évaluation de ceux-ci.

2. Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

E. Les créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie.

En cas de faillite ou de réorganisation judiciaire, les créances impayées sont d'office considérées comme douteuses et leur valeur totale nette (TVA exclue) fait immédiatement l'objet d'une réduction de valeur. D'autres créances peuvent faire l'objet de réductions de valeur, adaptées à chaque cas.

F. Les stocks

1. Stocks de combustibles

Les combustibles et autres matières premières sont portés à l'actif à leur prix d'acquisition, qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport éventuels.

Les stocks sont valorisés en fin de période comptable sur base du prix moyen pondéré calculé par type de combustible et par centrale de production. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque le prix du marché s'avère inférieur à la valeur nette comptable.

2. Stocks de matériel et de marchandises

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à l'actif à leur prix d'acquisition, y compris les éventuels frais accessoires. Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

Une réduction de valeur est appliquée aux matières consommables et aux fournitures qui, vu leur obsolescence, ne peuvent plus servir à l'exploitation ou dont la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur figurant dans les livres.

3. Commandes en cours

Les commandes en cours sont portées à l'actif du bilan à leur coût de revient.

G. Les subsides en capital

Le montant des subsides accordés est repris au passif du bilan sous déduction des transferts successifs dans les comptes de résultats. Les subsides sont comptabilisés au moment de la notification par l'autorité compétente, ou, à défaut, lors de leur encaissement.

Ces transferts sont étalés linéairement sur une durée correspondant à la durée d'amortissement des installations qui font l'objet des subsides.

H. Les provisions et impôts différés

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

1. Provisions pour gros entretien et grosses réparations

Des provisions sont constituées systématiquement pour couvrir les travaux de révision périodique et de grosses réparations des centrales de production. Les provisions sont basées sur une estimation préalable du coût des travaux avant chaque cycle de révision. Ces coûts sont répartis sur le nombre d'années que comporte chaque cycle de révision ou sur le nombre d'années restant à couvrir avant l'exposition des dépenses. Les provisions constituées au cours des exercices antérieurs sont régulièrement revues et adaptées si nécessaire. Elles font l'objet d'une reprise en compte de résultat si elles deviennent sans objet.

2. Provisions pour démantèlement et assainissement

a) Centrales nucléaires

Les provisions liées au démantèlement des centrales nucléaires et à la gestion du combustible irradié dans ces centrales (organisées sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires créé par la loi du 11 avril 2003) ont été transférées vers Synatom.

La société met en œuvre la méthodologie appliquée pour les centrales nucléaires belges, telle qu'approuvée par la Commission des Provisions

Nucléaires, pour déterminer la provision constituée pour couvrir sa quote-part dans l'obligation de démantèlement de la centrale de Chooz, propriété d'EDF, dans laquelle ELECTRABEL détient un droit de tirage.

b) Centrales thermiques conventionnelles

Des provisions sont constituées en application des obligations environnementales, légales et/ou contractuelles pour couvrir les dépenses de démolition et d'assainissement des sites des centrales électriques conventionnelles. Ces provisions sont basées des estimations techniques et budgétaires les plus appropriées. Les risques de pollution du sol ont été évalués en collaboration avec les administrations environnementales compétentes et un projet d'assainissement est mis en place partout où cela s'avère nécessaire.

3. Provisions pour régimes de prépensions conventionnelles

Depuis le 31.12.1992, une provision a été constituée en couverture des charges qui résultent du départ anticipé en prépension de membres du personnel, dans le cadre des conventions collectives de travail (ou de la transposition de celles-ci au personnel de cadre), qui permettent aux agents de quitter le service avant l'âge légal de la prépension (60 ans). Ces charges sont constituées par les rémunérations des agents concernés, en ce compris l'ensemble des charges patronales.

4. Provisions pour pensions et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Concernant les cotisations aux régimes de pension à cotisation définie versées depuis le 1er janvier 2004, la loi impose un rendement annuel moyen sur la carrière de 3,25% minimum, le déficit éventuel étant à la charge de l'employeur. Il en résulte que, pour la partie des engagements correspondant aux cotisations versées depuis cette date, le régime doit être considéré comme un plan à prestations définies. Cependant, le régime reste comptabilisé comme un régime à cotisations définies, en l'absence notamment de passif net matériel identifié. Une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti est effectuée chaque année, et le sous-financement constaté fait l'objet d'une provision s'il est jugé significatif à la date de clôture.

Concernant les régimes de pension à prestations définies (but à atteindre), la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques. Le déficit éventuel par rapport aux actifs de couverture est pris en charge par l'employeur conformément à la réglementation en vigueur.

I. Les dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

J. Présentation du chiffre d'affaires

Conformément aux pratiques du secteur de l'énergie (au niveau international), et du secteur financier, le chiffre d'affaire relatif aux opérations de trading d'électricité de gaz et de combustibles n'inclut que la seule marge de négoce, qui correspond aux ventes nettes des achats y relatifs. Si cette marge est négative elle est présentée dans la rubrique approvisionnements et marchandises.

Dans l'activité portfolio management les ventes et achats physique de gaz et d'électricité sont aussi présenté net si une vente et achat se produit sur le même heure et point de livraison.

Cette compensation est réalisée en application de l'article 29 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001, et se justifie par le fait qu'une présentation brute de ces activités donnerait une fausse image des résultats de l'entreprise, en montrant un chiffre d'affaires et des approvisionnements disproportionnés par rapport à la marge dégagée sur ces activités.

K. Les droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont mentionnés de manière qualitative / descriptive.

L. Les instruments financiers et produits dérivés

Afin de gérer les risques inhérents à son activité, Electrabel utilise des instruments financiers pour couvrir les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et des prix d'électricité et de combustibles. Il s'agit de contrats à terme (financiers et physiques) et de produits dérivés comme les swaps

Le principe comptable appliqué consiste à prendre en résultat les écarts (positifs ou négatifs) engendrés par les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers de la même manière (ou de manière symétrique) que les opérations auxquelles ils se rapportent (couverture spécifique).

La même règle est d'application en cas de couverture générale d'ensembles d'actifs ou de passifs de même nature.

Les produits des opérations financières qui ne sont pas spécifiquement identifiées comme des instruments de couverture (couverture spécifique ou générale) font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché des positions ouvertes qu'ils génèrent. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes relatives aux activités de trading sont prises en charge.

M. Les opérations, avoirs et engagements en devises

Les opérations courantes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change au comptant du jour d'enregistrement.

Les actifs et passifs non monétaires (soit principalement les frais d'établissement, les immobilisations corporelles et incorporelles, les immobilisations financières et les stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques; cette valeur sert de base au calcul des amortissements et des éventuelles réductions de valeur (voir ci-avant).

Les différences de change constatées lors de la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, emprunts et dettes) sont directement prises en résultats.

Les comptes versés sont considérés comme actifs monétaires ou non monétaires selon leur destination.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une réévaluation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes, à l'exception des postes faisant l'objet d'une couverture spécifique et auxquels s'appliquent les cours de couverture. Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion sont actés dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et, pris en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente.

Les écarts de conversion positifs et négatifs constatés sur les valeurs disponibles sont pris en résultats.

Autres informations à communiquer dans l'annexe

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (annexe C.6.3.1)

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier du contrôle auquel les entreprises du secteur sont soumises, ELECTRABEL a été autorisée en vertu de l'article 125 du code des sociétés, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan à partir de l'exercice 1980.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
- des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

A. Autres produits financiers (rubrique 752/9) Annexe à 6.11 code 9125

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :

Subside en capital

	31/12/2017	31/12/2016
Wind Ford Genk	8.477,76	8.477,76
Wind Volvo Cars	10.047,00	10.047,00
Wind Volvo Truck	9.410,28	9.410,28
Wind Zeebrugge	4.656,96	4.656,96
Wind Bekaert -Zwevegem	10.061,04	10.061,04
Rodenhuize	63.646,92	63.646,92
Erembodegem		20.416,63
Lorcé	8.364,96	8.364,96
DS Textiles Derndermonde	7.172,40	7.172,40
Total	121.837,32	142.254,05

C.10

Comme requis par l'article 25§2 de l'arrête royal, nous présentons ci-après les montants bruts, avant compensation

	31/12/2016	31/12/2017
ELECTRICITE	13.392.394.941	13.852.403.828
	Chiffres d'affaires brut	
	Netting Electricité	-5.381.318.445
	Chiffres d'affaires net	8.471.085.383
GAZ	8.841.184.673	2.777.507.663
	Chiffres d'affaires brut	
	Netting Gaz	-262.728.980
	Chiffres d'affaires net	2.514.778.683
PRESTATION DE SERVICE ET AUTRES ACTIVITE	2.791.010.243	265.843.866
	Chiffres d'affaires brut	
	Netting	-45.082.621
	Chiffres d'affaires net	220.761.244
AUTRES	170.263.522	147.929.007
	Chiffres d'affaires brut = net	

131.448.795

Bilan social

En tant qu'employeur, Electrabel applique pour un même travail, ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Nous appliquons une politique salariale dans laquelle toute différenciation de salaire fondée sur le sexe est exclue.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels 2017

Rapport présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'ELECTRABEL SA
du 24 avril 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion sur les activités d'ELECTRABEL SA (ci-après 'ELECTRABEL') au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.

Nous vous proposons également l'affectation du résultat pour l'exercice 2017.

Après deux années consécutives de perte, le résultat net d'ELECTRABEL de l'année 2017 reste négatif à hauteur de -290 millions d'euros, néanmoins en amélioration de 871 millions d'euros par rapport à 2016.

La disponibilité du parc nucléaire s'est élevée en 2017 à 80%, en léger recul par rapport à l'année 2016 (83%). Ce niveau s'explique principalement par les arrêts planifiés de Tihange 1, Doel 1 et Doel 2 dans le cadre des travaux liés au prolongement de leur durée de vie, ainsi que l'arrêt de Doel 3 suite à des travaux importants de génie civil.

Même si les prix de l'électricité et l'indisponibilité de certaines unités nucléaires ont pesé sur le résultat d'exploitation, ce dernier affiche une amélioration de 66 millions d'euros par rapport à l'année précédente, principalement suite à des impacts positifs non récurrents dans les activités nucléaires (détaillés en section 2), à des améliorations de marge en production thermique ainsi qu'à des économies réalisées dans le cadre du plan de performance 'Lean', plan ayant fait l'objet d'une provision pour plan de départ.

Le résultat financier - en progression de 717 millions d'euros - a été influencé de manière favorable par une plus-value réalisée lors de la distribution à ENGIE SA d'un dividende en nature sous forme de titres ELECTRABEL France. En revanche, ELECTRABEL a dû reconnaître une réduction de valeur sur ses participations dans ENGIE Energie Nederland Holding BV (ci-après 'EENH') et quelques autres filiales (Zandvliet Power, Lillo Energy, ELECTRABEL Seanergy et ENGIE Invest International).

ENGIE ELECTRABEL s'inscrit dans le contexte de la transition énergétique et entend accompagner cette évolution dans les pays où elle est présente directement ou à travers ses filiales. En Belgique, où ELECTRABEL reste le producteur d'électricité de référence, elle entend assurer une production sobre en émission de CO₂ et conforme aux choix de mix énergétique arrêtés par le Gouvernement dans le cadre de son pacte énergétique et des études de soutenabilité qui le complèteront. Elle s'engage sans défaut pour le développement des énergies renouvelables dont elle est le leader en Belgique. Elle prépare la transformation de ses activités de marketing et vente d'énergie en accompagnant ses clients dans la transition énergétique par le biais de produits et services novateurs renforçant la collaboration avec différentes entités d'ENGIE en Belgique dont ENGIE Fabricom, ENGIE Cofely et ENGIE Axima.

1. Chiffres clés (périmètre belge)

	2017	2016
Chiffre d'affaires (millions d'euros) ⁽¹⁾	11 355	11 934
Nombre de collaborateurs actifs	4 302	4 402
Nombre de clients	2,71 millions	2,73 millions
Capacité de production	9 667 MW	9 592 MW
Capacité de production verte	619 MW	567 MW
Capacité de production sans émissions de CO ₂	69%	69%
Part de marché électricité	45%	46%
Part de marché gaz naturel	42%	43%

⁽¹⁾ Chiffre d'affaires réalisé en Belgique et dans le reste de l'Europe (voir annexe C.6.10 aux états financiers)

2. Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes annuels publiés par ELECTRABEL ont été établis conformément au référentiel comptable belge.

2.1. Compte de résultats abrégé

en M€	2017	2016	Variance 2017 vs 2016
Chiffre d'affaires	11 355	11 934	(579)
Production immobilisée	233	187	46
Autres produits d'exploitation	263	231	32
Coût des ventes et des prestations	(11 896)	(12 200)	304
Résultat d'exploitation récurrent	(45)	152	(197)
Résultat d'exploitation non récurrent	(812)	(1 075)	263
Résultat d'exploitation	(857)	(923)	66
Résultat financier récurrent	(252)	(128)	(124)
Résultat financier non récurrent	724	(117)	841
Résultat financier	472	(245)	717
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(385)	(1 168)	783
Impôts différés	99	8	92
Impôts sur le résultat	(5)	(1)	(4)
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(290)	(1 162)	871
Prélèvement sur les / transferts aux réserves immunisées	736	48	687
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	445	(1 113)	1 558

L'exercice comptable 2017 se clôture par une perte de -290 millions d'euros, comparé à une perte de -1 162 millions d'euros en 2016.

Le **chiffre d'affaires**, en baisse de -579 millions d'euros, s'établit à 11 355 millions d'euros. Cette diminution s'explique essentiellement par (i) la diminution des volumes d'électricité et de gaz vendus tant dans le cadre de nos activités d'optimisation du portefeuille de production du Groupe en Europe que sur le marché des particuliers et professionnels en Belgique, et (ii) par la baisse du prix des commodités sur les activités de commercialisation.

Le **résultat d'exploitation** s'élève à -857 millions d'euros, soit une amélioration de 66 millions d'euros par rapport à 2016.

Cette amélioration provient principalement d'une amélioration du résultat d'exploitation non récurrent (263 millions d'euros) suite à un impact plus modéré en 2017 par rapport à 2016, de la diminution du taux d'actualisation (de 4,2% à 3,85% en 2017 versus 4,8% à 4,2% en 2016) concernant les dotations aux provisions nucléaires constituées par Synatom et répercutées sur ELECTRABEL et les coûts y afférents, partiellement compensé par la

dotation de provisions pour restructuration 'Lean' ainsi que par la dotation de provisions pour contrats déficitaires de stockage et de transport de gaz en 2017.

Le résultat d'exploitation récurrent est quant à lui en baisse (-197 millions d'euros) du fait d'une moindre disponibilité des centrales nucléaires et de prix hedgés d'électricité vendue moins élevés, impacts atténués par les économies réalisées dans le cadre du plan de performance 'Lean' ainsi que par une meilleure performance du parc thermique classique.

Le **résultat financier** s'établit à 472 millions d'euros, en amélioration de 717 millions d'euros.

Cette augmentation provient essentiellement de la forte croissance du résultat financier non récurrent qui s'explique en majeure partie par une plus-value (1,1 milliard d'euros) réalisée lors de la distribution d'un dividende payable en nature sous forme de titres d'ELECTRABEL France à ENGIE SA. Cet impact favorable est partiellement compensé par la réduction de valeur nette de 344 millions d'euros des participations d'ELECTRABEL dans EENH et quelques autres filiales (Zandvliet Power, Lillo Energy, ELECTRABEL Seanergy et ENGIE Invest International).

2.2. Bilan abrégé

Actif

	2017	2016	Variance 2017 vs 2016
<i>en M€</i>			
Actifs immobilisés	48 483	47 387	1 095
Immobilisations incorporelles	1 049	921	127
Immobilisations corporelles	1 622	1 520	102
Immobilisations financières	45 812	44 946	866
Actifs circulants	3 802	4 697	(896)
Créances à plus d'un an	80	95	(16)
Stocks et commandes en cours d'exécution	252	257	(5)
Créances à un an au plus	1 645	2 404	(759)
Valeurs disponibles	18	13	5
Comptes de régularisation	1 807	1 929	(121)
Total de l'actif	52 284	52 085	200

Les **immobilisations incorporelles** augmentent de 127 millions d'euros principalement suite à une augmentation du stock de certificats verts en lien avec la politique de couverture de risques des ventes d'énergie aux particuliers et professionnels.

Les **immobilisations corporelles** augmentent de 102 millions d'euros. Les investissements de l'année s'élèvent à 256 millions d'euros et les amortissements courants d'exploitation à -156 millions d'euros. Les investissements sont principalement consacrés au développement et à la modernisation continue du parc de production nucléaire, dans lequel ELECTRABEL a investi 236 millions d'euros.

Les **immobilisations financières** augmentent de 0,9 milliard d'euros résultant principalement de la recapitalisation (2,8 milliards d'euros) de l'entité EENH en situation de sous-capitalisation, partiellement compensée par les réductions de valeur (-1,3 milliard d'euros) sur participations EENH, Lillo Energy, Zandvliet Power, ELECTRABEL Seanergy et ENGIE Invest International¹ et le transfert des titres d'ELECTRABEL France à ENGIE SA suite à la distribution du dividende en nature à hauteur de -0,6 milliard d'euros.

¹ Cette réduction de valeur est partiellement compensée dans le résultat financier non récurrent par l'utilisation de la provision EENH (982 millions d'euros).

Les **créances à court terme** baissent de -759 millions d’euros, principalement suite à la diminution des créances commerciales, ainsi qu’à des remboursements de créances financières à court terme détenues sur des sociétés du Groupe ENGIE.

Passif

<i>en M€</i>	2017	2016	Variance 2017 vs 2016
Capitaux propres	17 968	19 914	(1 946)
Provisions et impôts différés	1 510	2 441	(930)
Dettes	32 806	29 730	3 076
Dettes à plus d'un an	20 905	19 044	1 861
Dettes à un an au plus	11 137	10 075	1 062
Comptes de régularisation	764	611	153
Total du passif	52 284	52 085	200

Les **capitaux propres** diminuent de -1 946 millions d’euros suite principalement à la distribution du dividende en nature sous forme d’actions ELECTRABEL France (-1 655 millions d’euros) à ENGIE SA, ainsi qu’à la perte réalisée durant l’exercice (-290 millions d’euros).

Les **provisions et impôts différés** s’élèvent à 1 510 millions d’euros au 31 décembre 2017, ce qui représente une baisse de -930 millions d’euros par rapport à 2016, constituée principalement de l’utilisation de la provision pour recapitalisation pour EENH (-982 millions d’euros), l’utilisation des provisions suite à la résolution des litiges E.ON (-90 millions d’euros) et Seanergy (-32 millions d’euros), légèrement compensées par la dotation nette aux provisions de restructuration dans le cadre du plan de départ « Lean » (+172 millions d’euros), ainsi que par la dotation aux provisions pour contrats déficitaires (+85 millions d’euros). ELECTRABEL avait souscrit des contrats de capacité à long terme avec des opérateurs de transport et de stockage en Europe pour soutenir son activité de vente de gaz ‘downstream’. Suite à la diminution de la part de marché d’ENGIE sur ce segment, ainsi qu’à la surcapacité de transport et de stockage en Europe, la valeur de marché de ce portefeuille de contrats s’est fortement réduite.

Les **dettes** s’élèvent à 32 806 millions d’euros, en augmentation de 3 076 millions d’euros ; les moyens collectés ont principalement servi à la capitalisation de la filiale EENH, ainsi qu’au financement des investissements réalisés durant l’exercice.

3. Évolution des activités opérationnelles d’ELECTRABEL et événements marquants

3.1 Le parc de production à la loupe

3.1.1. Parc nucléaire :

Disponibilité du parc nucléaire. La disponibilité du parc nucléaire était de 80 % en 2017 et a permis d’assurer 50 % de la production du pays. Quelques unités ont été mises à l’arrêt pour entretien ou en vue d’interventions techniques nécessaires dans leur partie non nucléaire. C’est ainsi que l’arrêt depuis septembre 2017 de Doel 3, pour un entretien planifié de longue durée, a été prolongé jusqu’au mois d’août 2018 en raison d’une dégradation du béton dans un bâtiment situé dans la partie non nucléaire.

Redémarrage de la centrale nucléaire de Tihange 1. Tihange 1, mis à l'arrêt le 16 septembre 2016 à l'initiative d'ELECTRABEL suite à un incident dans la partie non nucléaire, a redémarré le 20 mai 2017 après approbation de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (ci-après 'AFCN').

Exploitation à long terme de Tihange 1. Dans le cadre de la prolongation de la durée d'exploitation de Tihange 1, cette centrale nucléaire fait l'objet de travaux échelonnés de 2014 à 2019. Les travaux de renouvellement de certaines installations sont finalisés, quelques-uns liés à la sûreté des installations encore en cours. Le système d'évent filtré de l'enceinte de confinement (FCVS – Filtered Containment Venting System) a été couplé au bâtiment du réacteur en 2017. L'extension du bâtiment d'ultime repli (abritant un deuxième niveau de systèmes de secours) sera terminée et mise en service fin 2019.

Exploitation à long terme de Doel 1 et Doel 2. Lancés en 2015 dans le cadre du projet Long Term Operation (LTO), les travaux destinés à assurer la prolongation de la durée d'exploitation de Doel 1 et Doel 2, avancent selon le calendrier prévu. Les actions prioritaires ont été bouclées dès 2015, les autres actions se poursuivront jusque fin 2019. Enfin, 2 révisions majeures auront lieu en 2018 et en 2019.

Exploitant responsable. Au cours du mois de mars 2017, ELECTRABEL s'est vu confirmer tant par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) que par l'AFCN et la Commission européenne que ses centrales nucléaires sont gérées de manière responsable.

La sûreté nucléaire reste la priorité absolue d'ELECTRABEL. Son Conseil d'Administration a décidé, en 2016, la mise en place, en son sein, d'un Comité de Sûreté Nucléaire, qui est chargé d'examiner, préalablement aux réunions du Conseil d'Administration, les questions et/ou sujets relatifs à la sûreté nucléaire au sein de la société. Ces sujets sont ensuite soumis au Conseil d'Administration pour information, délibération et/ou décision.

En 2017, le Comité s'est réuni en présence d'experts internes et externes pour approfondir les sujets suivants :

- le cadre légal et réglementaire relatif à la conduite des activités nucléaires (en ce compris la sûreté) et aux rôles et responsabilités de chaque acteur interne et externe : à cette occasion et dans le cadre de textes légaux récents, la structure organisationnelle des activités a été clarifiée et communiquée notamment au travers des délégations de pouvoirs ;
- un focus sur les sujets d'actualité relatifs à l'état des unités, au suivi des plans d'actions (dont le plan COMmon REsponsibility), aux relations avec les parties prenantes et aux pistes d'amélioration ;
- l'examen approfondi de la feuille de route du Comité Exécutif nucléaire en présence de leur membres : directeurs des sites, responsable de l'ingénierie, Chief Nuclear Officer, directeur Contrôle physique/sécurité, directeur juridique ;
- l'examen du rapport annuel relatif à la sûreté nucléaire 2016-2017 tel que remis aux autorités.

3.1.2. Centrales classiques :

Max Green peut rester ouvert plus longtemps. Le Gouvernement flamand a revu à la hausse le pourcentage de certificats verts qui peuvent être monétisés dans la première période d'extension de soutien. Grâce à cet ajustement, il est devenu intéressant pour Max Green de prolonger l'exploitation et de demander un 'banding factor'.

Installation de grandes batteries pour le stockage d'énergie sur le site de Drogenbos. Ces batteries sont destinées à contribuer à l'équilibre du réseau électrique. La première phase comporte l'installation de 4 batteries d'une capacité totale de 6 MW sur le site de Drogenbos. L'objectif final est de disposer d'une puissance d'environ 20 MW (les permis ont déjà été délivrés) et d'une capacité de 20 MWh. Le 11 novembre 2017, un incendie s'est déclaré dans l'installation ; de ce fait, le raccordement au réseau a été postposé. A noter que les batteries ne sont pas connectées aux unités de production du site.

La rentabilité de la centrale hydroélectrique de Coo : La rentabilité de la centrale hydroélectrique de Coo subit la pression des doubles tarifs réseau (prélèvement et injection). Tant au plan national qu'à l'échelon européen, il existe une réelle volonté politique de soutenir les projets de stockage, ce qui a conduit à l'approbation d'une nouvelle loi. Sur cette base, une exemption (totale ou partielle) des coûts de réseau – à l'instar de ce qui se fait en Allemagne – est en discussion avec le régulateur.

3.2. Poursuite du plan de performance LEAN

En 2017, ELECTRABEL a continué de mettre en œuvre le plan de performance LEAN lancé par le groupe ENGIE. C'est ainsi que les réductions des coûts ont été poursuivies. Par ailleurs, les adhésions aux plans de départ anticipé volontaire et aux mesures de départ volontaire dans les fonctions de support et de vente ont été clôturées. Les départs effectifs s'étalent sur 2017 et 2018.

3.3. ELECTRABEL prend l'initiative dans la transition énergétique

3.3.1. Offre de produits et services innovants

Pour accélérer sa transformation dans un environnement en pleine évolution, les nouveaux développements d'ENGIE misent résolument sur des activités peu émettrices de CO₂ ainsi que sur des solutions intégrées pour ses clients.

Le réseau Sigfox couvre désormais l'ensemble du territoire belge. Le réseau sans fil pour objets connectés d'ENGIE M2M, basé sur la technologie *Sigfox*, couvre désormais tout le territoire belge – c'est une première dans le pays. 2017 a également vu, en collaboration avec ENGIE Cofely et ENGIE Lab Laborelec, la mise en service de TankU, une application IdO (Internet des objets) permettant de mesurer le niveau des réservoirs de mazout sans intervention manuelle.

Cozie, la nouvelle start-up créée en 2016, réalise trois acquisitions. D'ici 2020, la start-up souhaite devenir un acteur belge de taille dans la proposition de solutions en efficacité et en optimisation énergétique pour les habitations privées et les immeubles à appartements. En 2017, la start-up a renforcé sa position sur le marché par l'acquisition de 3 entreprises d'installation spécialisées dans le chauffage, les panneaux solaires et le sanitaire.

Lancement de Drive. ENGIE ELECTRABEL lance une nouvelle offre *Drive* et *Drive Pro* pour la livraison d'électricité verte à 100 % pour les particuliers et les utilisateurs professionnels de véhicules électriques à un prix attrayant. C'est une première sur le marché belge.

Boxx continue d'évoluer. Désormais, *Boxx* donne aux propriétaires de panneaux solaires une bonne visibilité sur leur consommation et leur production d'énergie. *Boxx* a également été élu «Produit de l'Année 2018» par un panel de clients.

3.3.2. De grandes ambitions en matière d'énergies renouvelables

Objectif plus ambitieux d'ici 2020 pour la capacité éolienne. ENGIE ELECTRABEL a revu à la hausse ses ambitions pour l'éolien terrestre, dont l'entreprise veut étendre la capacité à 550 MW d'ici 2020. Fin 2017, cette capacité était de 307 MW, répartie sur 52 parcs éoliens. Trois nouveaux parcs ont été mis en service en 2017, dont le projet Greensky le long de l'autoroute E40. Neuf éoliennes, implantées le long de l'E40 autour des communes de Lincent (5), Orp-Jauche (1), Hélécine (1) et Hannut (2), se sont ainsi ajoutées aux sept éoliennes déjà construites à Gingelom.

Quatrième émission de parts de la coopérative ELECTRABEL CoGreen. 5 nouveaux parcs éoliens en Flandre et en Wallonie ont été ouverts à la participation citoyenne. Il s'agit des parcs de Meerhout, Lincent, Stora Enso (port de Gand), Darsen II (port de Gand) et Beveren. À ce jour, on dénombre déjà 2 037 riverains coopérateurs d'ELECTRABEL CoGreen détenant ainsi des parts réparties dans 22 parcs éoliens.

Petites éoliennes. ENGIE et FAIRWIND ont conclu un accord de collaboration en vue de l'exploitation d'éoliennes de petite taille et moindre puissance. ELECTRABEL assure la commercialisation de ces petites éoliennes. Dotées d'un arbre vertical, elles conviennent idéalement aux PME et aux exploitations agricoles.

Détermination du niveau du soutien financier par le gouvernement au parc éolien offshore « Mermaid ». Bien que la période de soutien soit moins longue que précédemment, le niveau de rémunération minimum garantie, établi à 79 EUR/MWh, permet d'envisager la réalisation de ce projet. ELECTRABEL, actionnaire à 35 % dans Mermaid, contribue ainsi à atteindre les objectifs du pays en matière d'énergie renouvelable.

Sun4Business, filiale d'ELECTRABEL créée fin 2016, est une co-entreprise associant ELECTRABEL et Orka dans le but de proposer des panneaux solaires aux entreprises. ENGIE Fabricom est responsable de l'installation des panneaux photovoltaïques. Les panneaux installés en 2017 totalisent 4,6 MW de puissance; le principal projet réalisé en 2017 fut la pose de 17 000 m² de panneaux solaires sur les toits des centres de tris postaux de Liège et de Charleroi. Sun4Business a l'ambition d'installer 15 MW d'ici fin 2018 et 60 MW à fin 2020.

ENGIE acquiert Sungevity International. En 2016, ELECTRABEL avait engagé un partenariat avec Sungevity International en vue du lancement d'offres en énergie solaire avec cette entreprise. Le succès du partenariat, qui compte déjà 1 050 installations depuis son lancement, a conduit ENGIE à reprendre en 2017 les activités européennes de Sungevity, alors détenues par Solar Spectrum Holding LLC.

3.4. ELECTRABEL, entreprise socialement engagée

La plate-forme Power2Act a proposé en 2017, pour la septième fois, un soutien à des projets auxquels des membres du personnel collaborent à titre bénévole. C'était aussi la deuxième édition ouverte à la présentation de projets venant d'ENGIE Fabricom, ENGIE Axima et ENGIE Cofely. Au total, ce sont 26 projets qui ont été retenus et qui feront l'objet d'un suivi en 2018.

Depuis 2013, la **Fondation ENGIE**, créée en France en 2010, soutient aussi en Belgique des projets éducatifs, sportifs et culturels à l'intention de l'enfance et de la jeunesse. Fin 2017, 40 associations belges ont pu compter sur l'appui de la Fondation, dont plus récemment YouthStart, Sun Child et le Fonds Victor.

Potager collectif. En collaboration avec Skyfarms SPRL, ENGIE a réalisé l'aménagement d'un potager collectif sur le site de son siège à Bruxelles. Une trentaine de collaborateurs bénévoles y trouvent pendant l'heure de table l'occasion de pratiquer la culture biologique de fruits et de légumes dans une ambiance conviviale. La moitié de la récolte de fruits et légumes a été offerte à titre gracieux à une association locale venant en aide à des réfugiés.

Terril du Hénâ. Le chantier d'évacuation des 1,7 million de m³ de cendres volantes du terril du Hénâ, un projet unique en Europe, est en cours depuis fin 2016 et durera 15 ans. En tant qu'entreprise responsable, ELECTRABEL souhaite restaurer progressivement le site dans son état originel et y développer une nouvelle zone verte attrayante, avec une garantie de sécurité totale à long terme. Fin 2017, plus de 130 000 tonnes de cendres volantes ont été éliminées. Le chantier d'élimination d'amiante, suspendu fin avril 2017, a été relancé à la mi-novembre après obtention d'une extension du permis.

4. Litiges et concurrence

4.1. Redémarrage et prorogation de la date de désactivation de certaines unités nucléaires

Différentes parties ont introduit des recours à l'encontre des lois et décisions administratives ayant permis la prorogation de la date de désactivation des unités de Doel 1 & 2 et de Tihange 1, devant la Cour constitutionnelle (qui, le 22 juin 2017, a rendu un arrêt intérimaire dans lequel elle pose neuf questions préjudicielles à la Cour de Justice de l'Union européenne), le Conseil d'État et les tribunaux de droit commun. Certains de ces recours ont été rejetés ; certains autres sont toujours pendants. Par ailleurs, différentes parties ont introduit des recours contre l'autorisation de redémarrage de l'unité de Tihange 2 devant le Conseil d'Etat et le tribunal de première instance de Bruxelles ; ces recours sont toujours pendants.

4.2. Swap de capacités nucléaires avec E.ON

E.ON, via sa filiale PreussenElektra GmbH a déposé le 26 novembre 2014, une demande d'arbitrage auprès de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale contre ELECTRABEL. E.ON réclamait (i) le paiement par ELECTRABEL, d'une partie de la contribution nucléaire allemande, se montant approximativement à 100 millions d'euros plus les intérêts et (ii) le remboursement de la contribution nucléaire belge payée par E.ON se montant approximativement à 199 millions d'euros plus les intérêts. ELECTRABEL a contesté ces réclamations et a notamment introduit les demandes reconventionnelles suivantes : (i) le paiement du montant total facturé par ELECTRABEL pour la contribution nucléaire belge, s'élevant à approximativement 120 millions d'euros plus les intérêts et (ii) le remboursement de la taxe nucléaire allemande payée par ELECTRABEL, se montant approximativement à 189 millions d'euros plus les intérêts.

Le 7 juin 2017, la *Bundesverfassungsgericht* allemande a déclaré la taxe nucléaire allemande illégale.

Le tribunal arbitral a rendu sa sentence définitive le 21 décembre 2017 ; tant ELECTRABEL qu'E.ON se voient ordonnées de rembourser les quote-parts respectives des taxes belge et allemande. Après compensation et prenant en compte les intérêts, E.ON est redevable à ELECTRABEL d'un solde de 27,9 millions d'euros.

Ces montants avaient déjà été provisionnés en grosse partie dans les comptes d'ELECTRABEL.

4.3. Seanergy

Seanergy, le projet de construction et d'exploitation d'un parc d'éoliennes offshore dans les eaux territoriales belges (Vlakte van de Raan) par ELECTRABEL Seanergy SA, une *joint venture* entre ELECTRABEL (80%) et Jan De Nul (ci-après 'JDN') (20%) a dû être abandonné, les permis n'ayant pas été attribués.

Les contractants réclament des dommages-intérêts à ELECTRABEL, JDN et ELECTRABEL Seanergy pour les coûts encourus lors des travaux préparatoires du projet. En parallèle, ELECTRABEL Seanergy et ses actionnaires ont appelé l'Etat belge en responsabilité pour qu'il assume tous les coûts déterminés par les juridictions et réclament des dommages et intérêts.

ELECTRABEL, JDN, ELECTRABEL Seanergy et leurs contractants ont obtenu du Tribunal de Première Instance de Bruxelles la nomination d'experts judiciaires chargés d'évaluer les dommages résultant de la suspension du projet. Ceux-ci ont déterminé dans leur rapport de septembre 2017 qu'ils évaluaient la réclamation de ELECTRABEL, JDN et ELECTRABEL Seanergy à hauteur de 21,9 millions d'euros et ont réduit les montants de toutes les réclamations faites par les contractants à 2,8 millions d'euros.

ELECTRABEL et sa filiale ont tenu compte de la réduction substantielle du risque évalué par les experts dans l'ajustement des provisions prises pour ce litige. La procédure sur le fond de l'affaire devant le Tribunal de Première Instance sera reprise sur la base du rapport final des experts.

5. Evénements importants survenus après la date de clôture

Le 21 février 2018, ELECTRABEL SA a finalisé la cession de l'entité ENCEVO, une société énergétique luxembourgeoise active dans le transport, la distribution, la production, le stockage, le trading et marketing de l'énergie, générant une plus-value de 6,4 millions d'euros.

6. Activités de recherche et développement

En 2010, ENGIE ELECTRABEL avait signé des conventions cadres pluriannuelles avec les huit principales universités belges (KUL, UA, UGent, VUB, UCL, ULg, UMONS, ULB).

Ces conventions n'ont pas été prolongées en 2016. Dans le contexte de restrictions budgétaires et de réflexions sur de nouveaux modes de collaborations alternatifs non monétaires, de nouvelles conventions basées davantage sur de la collaboration pourront être signées avec les universités. Les modes de collaborations futurs pourront prendre diverses formes : échanges d'expertise, cours donnés par des collègues d'ENGIE ELECTRABEL, offres de stages, soutien à des start-up, promotion de projets en incubations, projets transversaux multidisciplinaires. L'implication du « business » devrait en outre être accentuée. Il convient de noter que le portefeuille de projets de contrats de recherche conclus sous l'égide des anciennes conventions cadres court pour certains jusqu'à début 2019.

Le Groupe nourrit l'ambition d'être leader de la transition énergétique et place plus que jamais l'innovation au cœur de sa stratégie. ELECTRABEL s'inscrit dans cette démarche. L'entreprise prend des initiatives qui stimulent l'innovation et aident ses collaborateurs à développer des solutions novatrices.

ELECTRABEL adapte régulièrement et de façon ad hoc son organisation « développement », notamment en nombre de collaborateurs et types de profils, pour répondre en permanence à l'évolution des besoins du marché.

7. Indications relatives aux succursales de la société

ELECTRABEL n'a pas de succursale.

8. Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels ELECTRABEL est exposée sont de nature opérationnelle, commerciale, financière et réglementaire.

ELECTRABEL reste principalement exposée à l'indisponibilité non programmée de ses outils de production, à des ruptures éventuelles de son approvisionnement en combustibles, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles réglementations au niveau régional, fédéral ou encore européen.

8.1 Risque de marché sur matières premières

ELECTRABEL est principalement exposée à deux types de risques de marché sur matières premières (gaz naturel, électricité, produits pétroliers et autres combustibles, CO₂ et autres produits verts) : les risques de prix qui sont liés aux fluctuations des prix de marché et les risques de volume (risque météorologique et/ou dépendant de l'activité économique).

Les principaux indicateurs de risques pour la gestion des portefeuilles d'énergie comprennent des sensibilités aux variations unitaires de prix, des *EBITDA at Risk* et des ratios de couverture des positions futures à l'achat et à la vente. ELECTRABEL applique la gouvernance du groupe ENGIE pour la maîtrise des risques de marché et de contrepartie reposant sur le principe de séparation entre gestion et contrôle des risques, un comité des risques de marché énergie, le suivi des mandats de risque de marché et de contrepartie.

8.2 Risque de change

ELECTRABEL est soumise au risque de change pour ses transactions sur matières premières énergétiques qui sont principalement réglées en USD ou en GBP.

8.3 Risque de taux d'intérêt

ELECTRABEL est soumise au risque de taux d'intérêt résultant des financements qui sont généralement en euros.

ELECTRABEL utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et du prix des matières premières. À l'exception des opérations spécifiques de négoce sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs ou de flux de trésorerie.

8.4 Risque de contrepartie (risque de crédit)

ELECTRABEL est exposée aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées), ou des actifs (perte de placements financiers). Les risques sont gérés dans le cadre de la politique de gestion des risques de contrepartie d'ENGIE par l'analyse de la qualité de crédit des contreparties, de la diversification du

portefeuille et la mise en place d'outils de mitigation des risques telles que garanties de tiers, ajustement des modalités de paiement et de recouvrement, le cas échéant appels de marges.

8.5 Risque lié à l'évaluation des participations détenues dans des entreprises liées

International Power, qui représente 66% de la valeur nette comptable globale des participations liées dans les comptes d'ELECTRABEL, porte directement ou via des participations en Europe et à l'international les activités opérationnelles principales suivantes :

- Activités de production et de vente d'électricité :
 - o A partir de capacités thermiques principalement au Portugal, Royaume-Uni, Australie, Thaïlande, Singapour, Brésil, Porto Rico, Chili, Mexique, Pérou, Moyen-Orient, Pakistan ;
 - o à partir de capacités de production renouvelables principalement au Portugal, Allemagne, Royaume-Uni, Brésil, Canada, Chili, Mexique ;
- Activités de commercialisation de gaz naturel et d'électricité au Portugal, Royaume-Uni, Australie, Thaïlande, Singapour.

Les hypothèses les plus structurantes pour la détermination de la valeur d'utilité d'International Power concernent :

- l'évolution du cadre réglementaire de ses activités dans chacun des pays d'implantation ;
- l'évolution de la demande de gaz et d'électricité ;
- l'évolution des prix de l'électricité ;
- les taux d'actualisation ;
- l'évolution des taux de change, dont principalement USD/EUR et BRL/EUR ; au 31 décembre 2017 l'évaluation de la valeur d'utilité supporte la valeur nette comptable avec une marge de confort d'environ 800 millions d'euros. Les sensibilités (-876 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du dollar et -460 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du BRL) pourraient générer des déviations plus importantes.

8.6 Risques liés à la Structure des marchés électriques en Belgique et en Europe

La réduction constante de la teneur en énergie de la croissance en Europe, le développement rapide des énergies renouvelables, de la gestion active de la demande, des solutions de stockage et l'existence de surcapacités en centrales thermiques sur le réseau conduisent à de fortes incertitudes sur la structure et les prix futurs des commodités liées à la production d'électricité, en particulier des prix de l'électricité, des « spark spreads », « dark spreads » et droits d'émission de CO₂. Les dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et d'autres dispositifs réglementaires et fiscaux complexifient les équilibres concurrentiels entre les diverses formes d'énergie et peuvent, d'une part, obérer la rentabilité des actifs existants et, d'autre part, entraîner une incertitude quant aux choix technologiques pertinents pour le futur (gaz, énergies renouvelables, nucléaire, ...).

En Belgique, le gouvernement fédéral travaille, avec les Régions, à l'élaboration d'un «pacte énergétique» qui a pour objectif de définir les grandes orientations futures de la

politique énergétique et de développement durable du pays. Par sa position centrale dans les activités de production d'électricité et dans les activités de vente d'électricité et de gaz, ELECTRABEL pourrait être exposé à moyen terme à de nouvelles réglementations qui redéfiniraient par exemple le mix énergétique destiné à la production d'électricité à atteindre d'ici 2050 et/ou de nouvelles obligations imposées aux fournisseurs d'électricité et de gaz afin d'atteindre les objectifs du pacte énergétique.

8.7 Risque lié au changement climatique

Le marché européen des droits d'émissions de gaz à effet de serre induit des risques de volume et de prix de ces quotas pour tout le secteur énergétique, mais offre par ailleurs des possibilités d'arbitrage et de négoce aux acteurs tels qu'ELECTRABEL.

Les réglementations impliquent des investissements et des charges opérationnelles incombant non seulement à ELECTRABEL, mais aussi à ses clients.

8.8 Risque sur la continuité des activités nucléaires

La loi du 31 janvier 2003 relative à la sortie progressive du nucléaire prévoit l'arrêt des centrales nucléaires après 40 ans d'exploitation. Cette loi a été amendée le 25 décembre 2016 afin de permettre la prolongation de l'exploitation des centrales de Doel 1&2 et Tihange 1 pour 10 ans jusqu'en 2025. Le pacte énergétique devrait préciser les études économiques et le contexte industriel de la production d'électricité pouvant présider à une éventuelle prolongation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires.

8.9 Risque industriel lié à l'exploitation nucléaire

Fin novembre 2015, l'AFCN a autorisé le redémarrage des réacteurs de Doel 3 et Tihange 2 après avoir évalué positivement avec l'assistance d'Oak Ridge National Laboratory (ORNL-USA) les dossiers de justification soumis par ELECTRABEL pour chaque réacteur. Ces deux réacteurs avaient été arrêtés suite à la détection dans la paroi des cuves de défauts dus à l'hydrogène dont l'origine remonte à la fabrication de ces cuves. Ces deux unités ont été remises en exploitation fin 2015. Une inspection après un an de fonctionnement a démontré que les défauts dans les parois dans la cuve de Doel 3 n'ont pas subi de changement. La cuve de Tihange 2 a été réexaminée lors de l'arrêt de tranche en avril 2017. Aucune évolution dans les défauts n'a été constatée. L'AFCN a maintenu ses conclusions en 2017.

Le Gouvernement belge a décidé de rendre possible une poursuite de la production d'électricité à partir des centrales de Doel 1 & 2 au-delà de 40 ans. La confirmation de cette décision a été votée au Parlement belge fin juin 2015 et l'AFCN a approuvé, dans le cadre de la quatrième révision décennale, la poursuite de l'exploitation jusqu'à 50 ans en décembre 2015, sur la base d'un programme engageant de modernisation qui s'étendra jusqu'en 2019. Des recours en justice introduits par des organisations environnementales contre l'Etat belge auprès de la Cour constitutionnelle quant à l'absence d'analyse d'impact environnemental et de consultation du public dans le cadre de l'adoption de la loi votée en juin 2015 sont toujours en cours avec un risque d'annulation éventuelle de cette loi (Voir section 4.1. en section 'Litiges et concurrence').

Le dernier volet de la convention signée par ENGIE avec le Gouvernement belge (celui relatif à la taxation nucléaire) a finalement été consolidé par une loi votée fin 2016. Par ailleurs, la prolongation de 10 ans au-delà de 2015 de Tihange 1 est effective depuis le 1^{er} octobre 2015 avec un programme de travaux associés qui s'étendra jusqu'en 2019. Les questions quant aux perspectives du nucléaire post 2025 font actuellement partie du

débat autour du Pacte Energétique Interfédéral, une concertation entre le Gouvernement fédéral et les régions.

L'exploitation des centrales nucléaires est encadrée notamment par des autorisations de rejets radioactifs. Dans ce cadre, ELECTRABEL réduit autant que possible ses rejets d'effluents liquides et gazeux radioactifs, tout en maîtrisant le volume des déchets de faible et moyenne activités. En Belgique, l'ensemble de la gestion des déchets nucléaires est placé sous la responsabilité de l'Organisme National des Déchets Radioactifs et des Matières Fissiles Enrichies (ONDRAF). Suite à la découverte, en 2013, d'un gel à la surface des fûts de déchets de moyenne activité (originaires de la centrale de Doel et entreposés chez Belgoprocess), les procédés de conditionnement des déchets ont fait l'objet de contrôles complémentaires par l'ONDRAF sur les sites de Doel et de Tihange. Il en résulte que des accréditations de plusieurs procédés n'ont pas été renouvelées ou ont été retirées. Plusieurs campagnes d'essais sont en cours pour répondre à toutes les exigences de l'ONDRAF et récupérer les accréditations. Des progrès ont été enregistrés dans le processus de récupération des accréditations pour deux catégories de déchets mais plusieurs constats restent à résoudre avec l'ONDRAF pour les autres catégories.

L'ONDRAF propose comme politique nationale, un stockage en couches géologiques profondes et non un entreposage de longue durée pour les déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie.

Le choix d'un site définitif n'interviendra qu'à l'issue d'un processus phasé, s'étalant sur plusieurs décennies, incluant plusieurs étapes intermédiaires comme le choix de la roche hôte ou la fixation des modalités de réversibilité, de récupérabilité et de monitoring.

Cette proposition de politique nationale doit encore être approuvée par le Gouvernement belge.

Les coûts relatifs à la gestion des combustibles usés et au démantèlement des installations font partie intégrante des coûts de production d'électricité d'origine nucléaire et sont provisionnés pour la valeur du scénario de mise à l'arrêt définitif et démantèlement d'une part et d'autre part du scénario de stockage définitif des déchets par l'ONDRAF estimé le plus probable à ce jour par Synatom sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires (ci-après 'CPN') conformément à la réglementation applicable.

Les dépenses considérées étant reportées dans le temps, leur valeur actuelle nette est estimée par application d'un taux d'actualisation conventionnel validé par la CPN. Suite à la dernière révision triennale des provisions fin 2016, la décision a été prise de réduire progressivement sur trois ans ce taux d'actualisation de 4,8% à 3,5% afin de tenir compte de la réduction durable des taux d'intérêt et des taux de rendement d'actifs financiers dédiés observé sur les dix dernières années. Au 31/12/2017 ce taux d'actualisation a été réduit à 3,85% conduisant à une augmentation des provisions de 524 millions d'euros.

9. Proposition de répartition bénéficiaire

Après avoir procédé aux amortissements, réductions de valeur, provisions nécessaires et prélèvement sur les réserves immunisées, le bénéfice net de l'exercice 2017 à affecter s'élève à 445 millions d'euros contre une perte nette de l'exercice 2016 à affecter de -1 113 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

En milliers d'EUR	31/12/2017
Résultat net de l'exercice	(290 497)
Prélèvement sur les réserves immunisées	735 564
Résultat à affecter	2 785 058
Résultat de l'exercice à affecter	445 068
Résultat reporté de l'exercice précédent	2 339 991
Affectations	
Dotation aux réserves	
Dividendes aux actionnaires	(1 655 402)
Tantièmes aux Administrateurs	
Report à nouveau	1 129 656

Nous vous proposons de reporter le bénéfice à affecter, soit 1 129 656 067,77 euros.

En date du 29 juin 2017, et sur proposition du Conseil d'Administration du 2 juin 2017, l'assemblée générale d'ELECTRABEL a décidé de distribuer un dividende d'un montant de 1.655.402.030 euros prélevé sur le résultat reporté de la société tel qu'il ressort des comptes sociaux au 31 décembre 2016 et d'un état résumant la situation active et passive au 31 mars 2017, et ce conformément à l'article 617 du Code des sociétés. La même décision précisait que le règlement pouvait s'opérer (en tout ou en partie et aux choix des actionnaires) en espèces ou en nature.

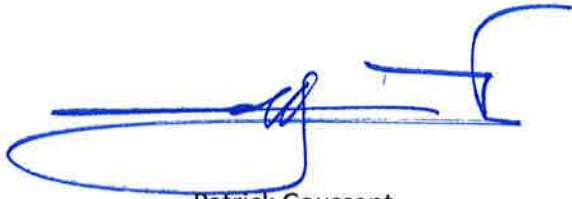
Compte tenu des informations portées à votre connaissance dans le présent rapport, il vous est demandé d'approuver les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2017 et de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire respectivement de leur administration et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

En application de l'article 96,6° du Code des sociétés, le Conseil d'Administration considère que les pertes successives n'affectent pas la solidité financière de manière significative et ne compromettent pas la continuité de l'entreprise, de sorte qu'aucune modification des règles d'évaluations ne s'impose.

Durant l'exercice social écoulé, nous confirmons qu'aucune décision tombant sous le champ d'application de l'article 523 du Code des sociétés n'a été prise par le Conseil d'Administration.

Bruxelles, le 23 mars 2018.

Le Conseil d'Administration,



Patrick Gausse
Administrateur
Chief Financial Officer



Philippe Van Troeye
Administrateur-Délégué



Electrabel SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2017

Rapport du commissaire à l'assemblée générale d'Electrabel SA pour l'exercice clos 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels d'Electrabel SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 avril 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur présentation des conseils d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Etant donné l'absence d'archives électroniques antérieures à 1997, nous sommes dans l'impossibilité de déterminer avec précision la première année de mission. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels d'Electrabel SA durant au moins 20 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 52 284 millions d'EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 290 millions d'EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau

élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

*

* * *

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA), notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le

rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels telle que prévue par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Zaventem, le 18 avril 2018

Le commissaire



DELOITTE Réviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Laurent Boxus

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises
Burgerlijke vennootschap onder de vorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid /
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

326

Etat des personnes occupées**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Au cours de l'exercice		Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs					
Temps plein	1001	4.195,8	3.481,5	714,3	
Temps partiel	1002	636,1	203,2	432,9	
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	4.694,3	3.639,7	1.054,6	
Nombre d'heures effectivement prestées					
Temps plein	1011	5.687.335	4.744.611	942.724	
Temps partiel	1012	703.967	232.031	471.936	
Total	1013	6.391.302	4.976.642	1.414.660	
Frais de personnel					
Temps plein	1021	485.363.271	415.129.106	70.234.165	
Temps partiel	1022	49.865.180	18.119.019	31.746.161	
Total	1023	535.228.451	433.248.125	101.980.326	
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	22.981.187	17.818.154	5.163.033	

Au cours de l'exercice précédent		Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	4.771,3	3.704,1	1.067,2	
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	6.557.803	5.098.786	1.459.017	
Frais de personnel	1023	531.898.099	430.113.390	101.784.709	
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	25.092.050	19.479.530	5.612.520	

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	4.174	620	4.658,9
110	4.158	608	4.633,4
111	16	12	25,5
112			
113			
120	3.464	197	3.616,3
1200	26		26
1201	1.291	86	1.356,9
1202	1.501	92	1.573,5
1203	646	19	659,9
121	710	423	1.042,6
1210	3		3
1211	152	108	235,6
1212	373	273	587,8
1213	182	42	216,2
130	1.522	112	1.612,3
134	2.652	508	3.046,6
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	7	
151	13.959	
152	288.594	

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	137	4	140,3
210	122	3	124,6
211	15	1	15,7
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	220	20	236,1
310	206	18	220,4
311	14	2	15,7
312			
313			
340	103	5	107
341			
342	12		12
343	105	15	117,1
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	3.000	5811	924
Nombre d'heures de formation suivies	5802	191.786	5812	23.271
Coût net pour l'entreprise	5803	18.734.400	5813	2.330.061
dont coût brut directement lié aux formations	58031	18.734.400	58131	2.330.061
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	1.605	5831	328
Nombre d'heures de formation suivies	5822	32.484	5832	35.473
Coût net pour l'entreprise	5823	2.696.712	5833	2.941.283
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	